

Fondation pour la promotion de la responsabilité propre

But et objectif

1. Qui sommes-nous?
2. Comment la fondation est-elle née?
3. Quel est le but de la fondation?
4. Qui se cache derrière la fondation?
5. Quelles sont les activités de la fondation?
6. Que sont les points de crédit?

Nom: Fondation pour la promotion de la responsabilité propre

Siège: Lucerne

Fondation: 2011

Conseil de fondation initial:

- Hanspeter Konrad, président
- Bruno Lang, vice-président
- Daniel Dürr, membre
- Gregor Ruh, membre
- Antonio Sciulli, directeur

Financement: Cofondateurs et donateurs

Total du bilan: env. CHF 60 000.–



Nous avons succédé à la
**Fondation Code de déontologie
dans le domaine de la prévoyance
professionnelle**

- ➔ Charte ASIP 2009
- ➔ obligatoire pour les membres de l'ASIP
- ➔ Code obsolète

2011
Adaptation de l'acte de fondation
Promotion de la responsabilité propre

But

La Fondation «Pour la promotion de la responsabilité propre» a pour objectif d'élaborer des supports globaux à l'attention des **personnes chargées de la conduite** dans le 2^e pilier. C'est pourquoi elle s'engage en faveur d'une **formation initiale et continue** solide des organes de direction et contribue au **développement** permanent de la prévoyance professionnelle.



Hanspeter Konrad

Président

Licencié en droit, directeur de l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP.



Bruno Christen

Expert-comptable avec diplôme fédéral, président du conseil d'administration de l'Autorité zurichoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (BVS).



René Schulz

Gérant de CP avec diplôme fédéral, membre de la direction, Dr. Martin Wechsler AG, membre du comité directeur de l'Association de spécialistes en gestion de la prévoyance en faveur du personnel.



Simone Piali

Dr en droit, directeur de la Fondation Intégral, membre du conseil d'administration de Digital PK SA, membre du groupe technique «gestion des caisses», éditions EPAS.



Peter Schnider

Dr phil. I, directeur des éditions
Prévoyance Professionnelle et
Assurances Sociales EPAS.



Antonio Sciulli

Directeur (TRL AG)

2011

Mise à jour du Scénario de gestion pour conseils de fondation et adaptation des directives conformément à la réforme structurelle.

2014

Remise du Prix de la communication des caisses de pensions conjointement avec l'ASIP et les éditions EPAS.

2016

Coédition de l'ouvrage de Urs Schaffner intitulé «Handbuch für Stiftungsräte und Geschäftsleitungen» (Manuel pour conseils de fondation et directions).

2018

Lancement des **points de crédit** en matière de prévoyance professionnelle pour les offres de formation destinées aux membres des conseils de fondation.

«Ressuscitée alors qu'elle était sur son lit de mort» ou «Ceux que l'on avait déclarés morts vivent plus longtemps»

Points de crédit / généralités

Grâce aux points de crédit «Prévoyance professionnelle»,
l'investissement en formations initiales et en formations continues
auquel procèdent les organes de direction en suivant des offres
de formation en tous genres est rendu mesurable et visible
par le biais d'une «**monnaie**» unique.

Base:

Art. 51a al. 2 lit. i LPP

Garantie de la formation initiale et de la formation continue CF

Points de crédit / fonctionnement



Formation de 45 minutes
1 point de crédit



Atelier de 45 minutes
1,5 points de crédit

➔ Critère quantitatif

Points de crédit / institutions de formation



ASIP



ASSUR INVEST
Berufliche Vorsorge - seit 1978



BBSA

Bernische BVG- und Stiftungsaufsicht
Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations



BVS ZÜRICH
BVG- und Stiftungsaufsicht



Fachschule
für Personalvorsorge



GEWOS



proparis
Vorsorge Gewerbe Schweiz
Prévoyance arts et métiers Suisse
Previdenza arti e mestieri Svizzera
Seit 60 Jahren:
SICHER WIE DIE SCHWEIZ

Swiss Life Pension Services AG



SCHWEIZER
PERSONAL
VORSORGE
PREVOYANCE
PROFESSIONNELLE
SUISSE

Points de crédit / exemple

Points de crédit: pour la participation au séminaire LPP les points suivants seront pris en compte:

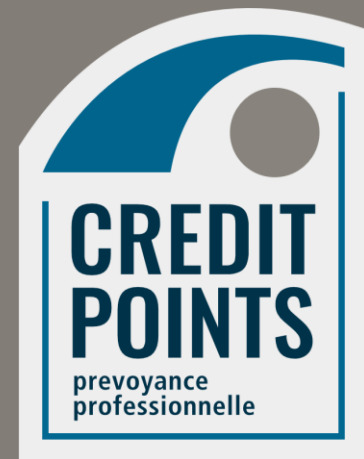
CSEP	3 points (primaire)
ASA	3 points
Prévoyance professionnelle (pour membres de conseils de fondation)	4 points

Points de crédit / certification et enregistrement

1. Les prestataires de formation s'enregistrent auprès de la Fondation pour la promotion de la responsabilité propre.
2. La Fondation pour la promotion de la responsabilité propre certifie l'offre de formation.
3. Le prestataire de formation est autorisé à mentionner les points de crédit et à utiliser le logo points de crédit.

Coûts:

- CHF 100.- d'émolument d'enregistrement
- CHF 50.- par offre de formation



1. Faire en sorte que les points de crédit soient bien établis.
2. Unité de mesure de la formation initiale et de la formation continue des membres de conseils de fondation (à inclure le cas échéant dans le règlement).
3. Ancrage le cas échéant dans la législation ou dans des directives se rapportant à la surveillance (n'est cela dit pas souhaité dans la mesure où cela serait en contradiction avec la responsabilité propre!).

Merci de votre attention!

www.stiftungeigenverantwortung.ch